CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE FORMATION

Établissement	CER Le Monde, entrepreneur individuel, 1 avenue de l'Europe, 69140 Rillieux-la-Pape — 04 78 97 43 36 — cer-le-monde@orange.fr — SIRET 450 620 083 00011 — agrément préfectoral n° E 03 069 1065 0 délivré le 23/08/2023 par la préfecture du Rhône.
Formation professionnelle	Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 69 16301 69 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Organisme certifié Qualiopi (certificat n° 04175, SGS ICS) au titre de la catégorie : actions de formation.
Champ	Ces conditions s'appliquent à toutes nos formations : code, permis B et B78, conduite accompagnée (AAC), conduite supervisée, passerelle B78 vers B, formation post-permis. Elles reprennent les rubriques du **contrat type d'enseignement de la conduite** fixé par l'État (décret n° 2020-142), que l'élève signe à l'inscription et qui prime en cas de différence.
Références	Code de la route, articles L213-2 et R213-3 à R213-3-3 ; décret n° 2020-142 du 20 février 2020 (contrat type) ; code de la consommation ; code du travail (formation professionnelle, CPF).

1. INSCRIPTION ET CONTRAT

- Avant toute inscription à une formation pratique, une **évaluation préalable** est réalisée **sur simulateur de conduite**, sous la responsabilité de Riad Teffaha, enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner. Elle fixe le **nombre prévisionnel d'heures** de formation, indiqué au contrat avec la date de l'évaluation.
- L'inscription donne lieu à un **contrat écrit**, conforme au contrat type, remis à l'élève (ou à son représentant légal s'il est mineur). Il précise le programme, le calendrier prévisionnel, les moyens, le prix et les conditions de résiliation.
- Le livret d'apprentissage, le programme de formation et le règlement intérieur sont remis ou rendus accessibles à l'élève dès l'inscription.
- Le contrat peut être signé à l'agence ou à distance. Un **règlement intérieur** y est annexé, ainsi qu'un formulaire de rétractation et, si l'élève l'accepte, un mandat pour les démarches administratives (ANTS).

2. PRIX ET PAIEMENT

- Les prix sont ceux de la **grille tarifaire en vigueur** affichée à l'agence et publiée sur cer-le-monde.fr, en euros toutes taxes comprises. Le prix d'un forfait reste acquis à l'élève pendant toute la durée du contrat.
- Le contrat détaille ce que comprend chaque forfait et les prestations facturées en plus (heures supplémentaires, accompagnement à l'examen, frais de gestion hors forfait).
- Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, chèque, virement, espèces. Modalités : comptant, paiement échelonné selon l'échéancier prévu au contrat, **permis à 1 € par jour** (prêt à taux zéro, convention signée avec l'État le 10/01/2014, accordé par un établissement de crédit partenaire), **CPF** (Mon Compte Formation), aides des collectivités ou de France Travail.
- Une leçon ou une prestation n'est planifiée que si les sommes dues à la date prévue par l'échéancier sont réglées.

3. FINANCEMENT PAR LE CPF

- Formations éligibles : code et permis B (et B78), sous réserve des conditions en vigueur sur moncompteformation.gouv.fr.
- Depuis le 2 avril 2026, une **participation obligatoire de 150 €** reste à la charge du titulaire, sauf pour les demandeurs d'emploi. Pour le permis B, la prise en charge par le CPF est plafonnée à **900 €**. Les salariés doivent en outre obtenir un cofinancement d'au moins 100 € d'un tiers (employeur, OPCO…).
- En cas de financement CPF, les conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent en plus des présentes, notamment pour l'annulation et l'abandon.

4. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- **Formation théorique (code)** : collective, à l'agence et à distance ; cours avec des enseignants diplômés, tests en agence, e-learning, application mobile, suivi de la progression en ligne.
- **Formation pratique (conduite)** : individuelle, sur voie ouverte à la circulation (et sur simulateur lorsque le programme le prévoit). Une leçon dure **60 minutes**, dont 60 minutes d'enseignement effectif.
- Les leçons sont planifiées avec l'élève, à l'agence, par téléphone ou en ligne. Leur durée et leur contenu suivent le programme de formation et le livret d'apprentissage.
- Toute leçon non décommandée par l'élève au moins **48 heures à l'avance** est due, sauf cas de force majeure justifié. Une leçon annulée par l'établissement est reportée sans frais.
- Le forfait code a une validité de 3 mois ; au-delà, l'accès est prolongé au tarif mensuel en vigueur.
- L'élève respecte le règlement intérieur. Il se présente apte à conduire, avec ses documents (pièce d'identité, livret d'apprentissage, lunettes si nécessaire).

5. PRÉSENTATION AUX EXAMENS

- La **présentation aux épreuves est gratuite** : aucun frais de présentation n'est facturé.
- Seul l'**accompagnement** de l'élève à l'épreuve pratique (mise à disposition du véhicule et de l'enseignant) est facturé, au prix prévu par la grille tarifaire.
- La date d'examen pratique est proposée quand l'élève a atteint le niveau requis, constaté par le **bilan final** et l'examen blanc (voir la grille d'évaluation finale).
- **Examen du code (ETG)** : l'élève s'y inscrit lui-même auprès d'un organisme agréé, s'y rend par ses propres moyens et règle la redevance (30 €).
- **Examen pratique** : l'inscription est faite par l'établissement.

6. DROIT DE RÉTRACTATION

Si le contrat est conclu **à distance ou hors de l'agence**, l'élève dispose de **14 jours** à compter de la signature pour se rétracter, sans motif ni pénalité, par tout écrit (courrier ou courriel). Si l'élève demande que la formation commence avant la fin de ce délai, les prestations déjà réalisées restent dues. Les sommes versées sont remboursées dans les 14 jours suivant la rétractation.

7. RÉSILIATION, SUSPENSION ET DOSSIER

- L'élève peut résilier le contrat à tout moment, par écrit. Seules les prestations réalisées sont dues ; le reste est remboursé, déduction faite, le cas échéant, des frais prévus au contrat.
- L'établissement peut résilier le contrat en cas de manquement grave de l'élève au règlement intérieur ou de non-paiement après relance restée sans effet, par courrier motivé.
- Le contrat peut être suspendu à la demande de l'élève (raison médicale, professionnelle, familiale) ; sa durée est prolongée d'autant.
- La **restitution ou le transfert du dossier** dans un autre établissement est **gratuit**, sur simple demande.

8. ASSURANCE, GARANTIE FINANCIÈRE ET QUALITÉ

- **Assurance** : les véhicules-école et l'activité sont assurés auprès de Filhet-Allard / CAMCA Assurance (police n° 2001GF113/202676A).
- **Garantie financière** : les sommes versées par l'élève sont protégées par une garantie financière souscrite auprès de CAMCA Assurance, 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (contrat n° 2001GF113/202676A, montant garanti 173 000 €, valable du 01/05/2026 au 30/04/2027).
- **Qualité** : certification Qualiopi délivrée par SGS ICS, 29 avenue Aristide Briand, Arcueil, valable jusqu'au 12/06/2028.

9. ACCESSIBILITÉ, RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

- **Situation de handicap** : contactez notre référent handicap, Riad Teffaha, avant l'inscription. Nous étudions avec vous les adaptations possibles (véhicule à boîte automatique, rythme, supports) ou une orientation vers un partenaire.
- **Harcèlement ou comportement inapproprié** : notre référente, Houria Teffaha, vous reçoit en toute confidentialité.
- **Réclamation** : à l'accueil, par courrier ou par courriel à cer-le-monde@orange.fr. Nous accusons réception et répondons par écrit dans un délai de 15 jours.
- **Médiation de la consommation** : si le litige n'est pas résolu, vous pouvez saisir gratuitement le **Médiateur de Mobilians**, 43 bis route de Vaugirard, CS 80016, 92197 Meudon Cedex — www.mediateur-mobilians.fr — mediateur@mediateur-mobilians.fr.

10. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données de l'élève sont utilisées pour gérer sa formation, son dossier ANTS et ses examens, et transmises seulement aux organismes concernés (administration, financeurs, organismes d'examen). Sous-traitants : AGX Informatique (logiciel de gestion : stockage des données et assistance), ENPC-Ediser, Code Rousseau, ANTS. Elles sont conservées le temps nécessaire à ces finalités et aux obligations légales. L'élève peut y accéder, les rectifier ou s'opposer à certains usages en écrivant à l'établissement, et saisir la CNIL (www.cnil.fr).